

Attestation

en classe de 6ème :

Sensibilisation au

Numérique

ÉCHÉANCES PIX 6ÈME

Le déploiement est généralisé à la rentrée 2023 et le caractère obligatoire est prévu à la rentrée 2024 pour toutes les classes de 6^e.

Concrètement, trois parcours Pix spécialement conçus pour les élèves de 6^e sont proposés. Ils se déploient en trois temps :

- **Durant le 1^{er} trimestre** : un parcours consacré au domaine 4 du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) « Protection et sécurité » avec des questions spécifiques sur le cyberharcèlement afin de sensibiliser les élèves aux bons réflexes et aux bonnes pratiques numériques à adopter.
- **Dans le second trimestre** : un parcours « Initiation aux compétences numériques » (domaines 1, 2, 3 et 5 du CRCN) visant à poser les premiers jalons d'une culture numérique.
- **En fin d'année** : un parcours final d'évaluation permettant la délivrance de l'attestation.

Parcours 6^e

Attestation de sensibilisation au numérique pour tous les élèves de 6^e

Une étude de la CNIL (« Droits numériques des mineurs », 2021) indique que 82% des enfants de 10 à 14 ans indiquent aller régulièrement sur Internet sans leurs parents.



Il est donc essentiel d'accompagner les enfants dans leurs pratiques sur Internet, afin de leur permettre de s'insérer dans la société numérique, tout en apprenant à se protéger des dérives sur les réseaux.



Pour cela, un dispositif a été conçu pour sensibiliser les élèves de 6^e et leur délivrer une attestation de sensibilisation au numérique.

Deux parcours sur Pix :

Protection et sécurité :

Ce parcours propose une initiation à la protection des données personnelles. Il sensibilise également au cyberharcèlement, afin d'aider les élèves à acquérir des réflexes en cas de difficulté.

Initiation aux compétences numériques :

Ce second parcours permet d'acquérir les premières compétences en recherche d'information, bureautique et communication.

Les grandes étapes de l'année

1

Au premier trimestre

Les élèves découvrent la plateforme et réalisent le premier parcours « Protection et sécurité »

2

Au deuxième trimestre

Les élèves réalisent un second parcours qui permet une initiation aux compétences numériques.

3

Dans la seconde partie de l'année

Une attestation de sensibilisation est remise aux élèves par le chef d'établissement.



Des ressources pour vous aider à accompagner votre enfant :

RAPPEL CALENDRIER PIX

Calendrier PIX 2023-2024

- **du 6 novembre 2023 au 29 mars 2024** : certification des élèves de Terminale (LGT, LP), de CAP et des étudiants en 2^e année de BTS et CPGE ;
- **du 4 mars au 14 juin 2024** : certification des élèves de 3^e (collège).

Calendrier des principales étapes

Formation en classe principalement

Aux cycles 2 et 3

- organiser un parcours de formation et le suivi des acquis

En CM2 et en sixième

- inscription dans le dernier bilan périodique
- attestation de sensibilisation en 6^e « PIX 6^e »

Formation dans et hors la classe, avec ou sans PIX

Au cycle 4

- enrichir le parcours de formation et le suivi grâce à la plateforme PIX

En fin de cycle 4

- certification avec la plateforme PIX
- inscription dans le livret scolaire

En fin de cycle terminal*, BTS, CPGE

- certification avec la plateforme PIX
- inscription dans le livret scolaire

Au lycée

- poursuite du parcours de formation, en lien notamment avec SNT

* dernière année de CAP, terminale générale, technologique ou professionnelle